

## Échanges lors du Zoom de campagne Alternative CGT-FSU

Les listes Alternative CGT-FSU ont animé mercredi 31 mars 2021 un moment d'échange autour des élections au conseil de la FST. Les prises de parole ont été nombreuses et diverses. Cet article donne une idée de leur teneur sans les reproduire textuellement ni chronologiquement.

**Des conditions de travail dégradées** L'assistance a évoqué les conditions de travail post-fusion des personnels BIATSS, leur perte de repères, la situation de certains secrétariats pédagogiques sur contrats de 3 ou 6 mois, le besoin d'une écoute et d'un accompagnement accru pour les secrétaires pédagogiques faisant face à des comportements agressifs d'étudiant.e.s. Le rôle positif de la commission BIATSS de la FST a été souligné.

**Fonctionnement démocratique et transparent de la FST** Un collègue a fait remarquer que le département de mécanique n'avait pas d' élu au conseil, ce qui causait une grande frustration de ses personnels. Les animateurs ont rappelé que les élus sont interpellables, avant et après les conseils. Le fonctionnement de la FST se veut basé sur des prises de décision au plus près du terrain dans les départements et les labos, les documents préparatoires aux conseils sont fournis en temps et en heure et sont accessibles à tous les personnels sur l'Intranet de la FST, ainsi que les relevés de conclusion (à défaut des comptes-rendus circonstanciés d'avant COVID).

**Vers un renforcement de l'activité de la FST pour le volet recherche** Il ne s'agit pas de transformer la FST en un énième lieu d'appel à projets, mais de défendre le droit à la recherche pour tous par exemple via l'accès aux CRCT. Un candidat a proposé que la FST mette en place un prélèvement sur les financements d'excellence dont le bénéfice contribuerait à financer un droit à 1/2 CRCT pour chaque personnel tous les 4 ou 5 ans. Les départements pourraient s'organiser pour que le départ en CRCT et le retour de CRCT soient facilités au niveau de l'attribution des services.

**Risque d'une université à 2 vitesses, d'une séparation entre recherche et enseignement, EPE** Plusieurs interventions ont pointé une concentration très forte des moyens sur les filières d'excellence. Il a été rappelé que la FST a peu d'informations et pas de droit de regard sur les "graduate schools", ce qui ne permet pas au conseil de la faculté d'assumer son rôle de coordinateur des formations dans le secteur sciences et technologies. Les frais d'inscription élevés des "graduate schools" ne sont que partiellement financés par des bourses sur le budget ISite. Un élu a rappelé la nécessité de ne pas séparer enseignement et recherche, et notre refus d'un système faisant coexister une école universitaire de 1<sup>er</sup> cycle avec des masters (ex de l'EPE Paris Saclay). D'autres interventions ont porté sur l'EPE, notamment sur la baisse de la représentation au CA des personnels + étudiants de l'université, avec un président de CA élus parmi les extérieurs.

**Subsidiarité : gestion locale des carrières, déconcentration et CMI** La subsidiarité est souvent revenue dans les échanges. Sous l'angle de la procédure locale d'avancement de carrière des EC : le conseil de la FST base son interclassement sur les avis et classements des commissions mixtes (départements et unités de recherche), qu'il a rarement modifiés. Au niveau de l'université : les concepts de décentralisation / déconcentration sont souvent invoqués. On ne peut qu'être d'accord sur le fait que les décisions soient prises au niveau le plus compétent, mais une déconcentration sans transfert de moyens n'a aucun sens. Pour finir : un collègue nous a interpellés sur ce qu'il a vécu comme un défaut de subsidiarité : l'arrêt voté par le conseil des "Cursus Master en Ingénierie" (CMI) portés par certains départements (filiale sélective, label national apposé à une formation, avec un financement national prenant fin en 2020). Un élu a répondu que l'on pouvait avoir des avis différents sur la nécessité de proposer des filières sélectives. Après beaucoup de débats, le conseil de la FST a en effet jugé que le modèle financier des CMI était trop risqué.

**Les animateurs de l'échange sur Zoom**